

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC**

EN DATE DU 28 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit août, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Joëlle GERVAISE, Carole LAURENT, Damien LEVEQUE, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,

Absents : Sonia DOLHEM, Aurélie LE GONIDEC, Thierry ROGER, Christine LE ROY,

Secrétaire de séance : Joëlle GERVAISE,

1 – Approbation du procès-verbal du 31 Juillet 2024

Michel LOZAHIC précise que lors du débat concernant la déclaration d'utilité publique, la surface du terrain n'avait pas été évoquée alors qu'elle est précisée dans le compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité moins une opposition (Michel LOZAHIC).

2 – Informations du Maire

Aménagement routier du site de GOASVILINIC : En vue de répondre à la demande des riverains. Nous avons mis en place un ralentisseur ; un nouveau panneau de sens interdit ; un marquage au sol à l'entrée du site.

L'histoire des P'tits Gravieres : L'inauguration de la place a été médiatisée et depuis sommes nous sommes contactés pour :

- des demandes de familles de Quemper et d'ailleurs pour effectuer des recherches y compris d'autres naufragés potentiels : personnes désignées disparues à st Pierre et Miquelon.
- des sollicitations d'historiens et d'écrivains qui se proposent d'apporter leur collaboration pour fournir des documentations historiques.

A noter, que l'inauguration de la place constituera le final du film documentaire qui sera projeté en avant-première à la salle polyvalente le jeudi 28 novembre prochain en soirée.

Le Sovédéso : Depuis plusieurs semaines nous sommes en contact avec un couple du centre de la France particulièrement intéressé par l'exploitation d'un commerce au rez de chaussée et l'utilisation du 1^{er} étage à titre de logement privatif. Quant au dernier étage, il pourrait être affecté ultérieurement à l'exploitation de chambres d'hôtes.

Ce plan d'aménagement nous permet de laisser libre l'accès au garage pour créer un accès par escalier en vue de créer un duplex comprenant le 1^{er} et le 2^{ème} étage.

C'est un couple qui a eu connaissance de cette offre, par l'intermédiaire de l'émission de SOS villages sur TF1 au cours du dernier trimestre 2023 et au cours duquel un focus avait été réalisé

sur l'immeuble. Depuis le couple s'est documenté sur la commune et sur la structure de cet immeuble.

Le couple est également intéressé par l'exploitation du terrain de camping

Il nous reste encore des écueils à surmonter mais nous nous y employons.

3 – Acquisition foncière

Monsieur le Maire précise qu'il devient nécessaire d'acquérir le terrain appartenant à Monsieur Hervé LE ROY pour l'aménagement du futur lotissement. La surface du terrain est de 9 054 m², Monsieur le Maire propose le tarif de 3,00 le m² soit 27 162,00 Euros plus les frais de notaire.

Accord à l'unanimité,

4 – Nouvelles dénominations de certaines rues

Monsieur le Maire rappelle à nouveau le partenariat de la commune avec la Poste pour travailler sur la base d'adresse locale.

Il propose de nouvelles dénominations :

- la rue du stade se nommerait la rue du Port jusqu'au panneau sortie d'agglomération,
- la rue de Ruello /Pors Bras/Guignolez
et Kerdavid => rue du Trieux
- la rue de l'Argoat => rue Saint-Pierre

Il est décidé d'y réfléchir.

5 – Contrat de territoire – Terrains de Padel

La commune bénéficie dans le cadre du Contrat de Territoire 2022/2027, d'une enveloppe de 137 240 Euros. Monsieur le Maire propose d'affecter cette aide à la construction des terrains de Padel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Michel LOZAHIC quitte la séance.

6 – Personnel communal : Adhésion à Territoria Mutuelle Prévoyance complémentaire

Accord des membres du Conseil municipal pour l'adhésion à Territoria Mutuelle.

Points divers

Le SDIS a transmis un mail qui stipule la nécessité de remplacer le poteau incendie à Bothoa. Coût du remplacement 2 565,00 Euros HT. Accord à l'unanimité.

Des demandes de subvention ont été sollicitées et accordées par les membres du Conseil municipal : 500,00 Euros à l'association pour la restauration de l'église Notre Dame de Bringolo, 500,00 Euros à la société de chasse et 339,60 Euros aux Festirurales car cette année, elles se déroulent sur la commune.

Le corbillard sera restauré.

Fin de séance : 19 heures